

**VisitDenmark - BoConcept**  
**Jeu-concours en ligne « Christmas Competition 2015 »**  
**Règlement officiel**

**Le jeu-concours en ligne « Christmas Competition 2015 » est uniquement destiné aux habitants de la France et sera traité conformément à la Loi des pratiques commerciales Françaises. D'autres concours en ligne similaires, en partenariat avec BoConcept, auront lieu dans d'autres pays.**

**Le concours en ligne est sans obligation d'achat et l'acte d'achat n'augmente pas les chances de gagner.**

**La participation à ce jeu-concours en ligne n'est pas subordonnée à l'inscription aux newsletters de VisitDenmark ou BoConcept.**

Le jeu-concours en ligne « Christmas Competition 2015 » aura lieu du 2 novembre 2015 à 12h00 CET jusqu'au 10 décembre 2015 à 24h00 CET. La participation au jeu-concours inclut un accord complet et inconditionnel de tous les participants au règlement officiel.

Les participants à ce jeu-concours en ligne doivent être âgés de plus de 18 ans. Les employés, représentants ou membres de la famille d'employés de VisitDenmark ou BoConcept ne pourront pas participer au jeu-concours.

Le jeu-concours en ligne est organisé et administré par

**VisitDenmark,**  
Islands Brygge 43,  
2300 Copenhagen S,  
Denmark

L'inscription au jeu-concours se fait de la façon suivante:

- Aller sur le site [www.visitdenmark.fr/boconcept](http://www.visitdenmark.fr/boconcept)
- Regarder une courte vidéo et répondre à une question, qui contient 3 réponses possibles, dont 1 bonne.
- Remplir correctement la fiche d'inscription et soumettre les réponses.

Toutes les réponses doivent être soumises d'ici le 10 Décembre 2015 avant minuit pour que la participation au jeu-concours en ligne soit valable.



Remplir le formulaire d'inscription et répondre aux questions est obligatoire. Toutes les inscriptions doivent être reçues avant le 10 décembre 2015 à 24h00 CET. **Une inscription par adresse email maximum, durant la période de promotion.**

Toutes les informations requises doivent être complétées afin de participer et être admissible pour gagner. Les inscriptions incomplètes seront rejetées. La preuve de la saisie d'informations sur le site Web n'est pas considérée comme preuve de l'envoi ou de la réception de la candidature par le commanditaire. Les participations en ligne ne peuvent se faire que via le site internet officiel.

Toute inscription faite auprès d'autres individus ou entité et/ou générée via tout autre site internet ou adresse email, incluant, mais ne se limitant pas uniquement aux réponses automatiques suite à une participation au jeu-concours sera déclarée invalide. L'utilisation de dispositifs d'entrée automatisés est interdite et aucun bulletin de participation reproduit mécaniquement n'est autorisé, de telles participations seront considérées comme nulles. Les organisateurs officiels du jeu-concours ne sont pas responsables des bulletins de participation reçus tardivement, incomplets, erronés, retardés, non livrés, ou mal acheminés. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier toute personne ou adresse e-mail qui présente plus d'entrées que le maximum autorisé. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété exclusive du commanditaire et ne seront pas retournés. En participant, vous consentez à ce que le commanditaire recueille, utilise et transfère votre nom, adresse et autres informations dans le seul but d'administrer ce jeu-concours.

Limitation de la responsabilité d'Internet : si, pour quelque raison ce jeu-concours ne peut se dérouler comme prévu en raison d' une infection par un virus informatique , une altération, une intervention non autorisée, fraude , défaillances techniques ou toute autre cause hors de contrôle des commanditaires qui corrompt ou a un impact sur la conduite administrative, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu-concours, les commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne altérant le processus d'inscription, indépendamment du possible succès de la falsification, et d'annuler, terminer, modifier ou de suspendre le jeu-concours intégralement ou partiellement, à tout moment, sans préavis et attribuer les prix aux participations admissibles non suspectes reçues jusqu'au jour de l'annulation, la résiliation , de modification ou suspension , ou par la suite (le cas échéant ) d'une manière qui soit juste et équitable . Les organisateurs du jeu-concours n'endosseront aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut , retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance des lignes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.



Les organisateurs ne sont pas responsables de quelconque problème ou dysfonctionnement technique des réseaux ou lignes téléphoniques, connexion en ligne d'ordinateur, serveur, fournisseur, équipements informatiques, logiciel, échec d'e-mail ou données reçues par le commanditaire sur le compte de problèmes techniques, erreurs humaines ou encombrement sur internet ou sur tous sites web, incluant, dans la mesure des permissions applicables par la loi, tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne liée ou résultant de la participation à ce tirage au sort ou au téléchargement de ce dernier.

**ATTENTION : TOUTE ATTEINTE DÉLIBÉRÉE AU BON FONCTIONNEMENT DE QUELCONQUE SITES WEB OU VISANT À LA DÉTÉRIORATION DES OPERATIONS LÉGITIMES DU TIRAGE AU SORT EST UNE VIOLATION DE LA LOI. UNE TELLE ATTEINTE FAITE, LE SPONSOR SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS A (AUX) LA (LES) PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) DE CETTE ATTEINTE.**

Dans l'éventualité d'une controverse par rapport à l'identité d'un gagnant basée sur son adresse email, la désignation du gagnant se basera sur l'identité du détenteur de l'adresse email soumise lors de la saisie de données.

**Les prix : Un (1) Premier Prix, un (1) Deuxième Prix et trois (3) Troisième-Cinquième Prix seront distribués à la fin de la période de promotion (les "Prix").**

**Les Prix sont globaux. Seuls un (1) Premier Prix, un (1) deuxième prix et trois (3) troisième-cinquième Prix seront distribués au total. Font exception les prix distribués lors de compétitions similaires en Australie, Suède, République populaire de Chine, Etats-Unis d'Amérique. Des prix individuels sont assignés à ces pays.**

Le gagnant du premier prix se verra offrir un séjour de cinq (5) nuits pour deux personnes à l'hôtel Kong Arthur, Nørre Søgade 11, DK-1370 Copenhague, dans une chambre double superior pour deux personnes inclus petit déjeuner et un voucher pour accéder à la SPA Nimat de l'Hotel Kong Arthur. Le gagnant recevra aussi les billets d'avion aller/retour. Valeur approximative: 2.700 euros.

Toujours inclus dans le premier prix il y aura deux (2) billets pour le concert inclus Meet & Greet avec la chanteuse pop danoise Stine Bramsen. **Le concert aura lieu le 2 février 2016 au Koncerthuset, la concert hall du radiodiffuseur national DR à Copenhague.** Si vous voulez utiliser les billets du concert vous êtes invités à



planifier votre voyage autour de ces dates. Sinon vous pouvez réserver votre voyage avant le 1er décembre 2016.

La valeur des deux (2) billets du concert est: 1.300 euro.

Le gagnant et l'accompagnant partiront de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Le gagnant et l'invité n'auront rien à leur charge concernant les vols vers et depuis Copenhague depuis la France. Le gagnant (et l'accompagnant) auront à leur charge le transfert depuis et vers l'aéroport et toute assurance souhaitée et autres dépenses. Certains citoyens ont besoin d'un visa pour pouvoir se rendre au Danemark. Le gagnant est responsable de toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ce visa et ses coûts associés. Les conditions du voyage sont sujettes aux disponibilités, aux dates d'embargo et toute autre restriction. Le prix est valable du 11 décembre 2015 au 1er décembre 2016. Le voyage doit être réservé avant le 1er décembre 2016. Le gagnant et l'accompagnant doivent prendre le même itinéraire de voyage. Les modifications, changements et « rebooking » ne sont pas autorisés. Les billets sont non remboursables et non transférables. Pas de substitution de prix permise sauf par les organisateurs si le prix est indisponible. Seulement dans ce cas, il y aura une substitution à valeur égale ou supérieure. Pas de transfert de prix.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables dans des cas d'annulation, retard ou changement de toute partie du prix, ou dans le cas de non utilisation du prix, en partie ou intégralement, par le gagnant, dont les causes seraient constituées par des problèmes liés au voyage ou par tout autre facteur en dehors du contrôle des organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de substituer le prix à un autre prix de valeur égale ou supérieure, dans le cas où le prix dû n'est pas disponible. En acceptant l'un des prix prévus, le gagnant du Premier Prix donne son accord pour libérer les Parties engagées, dans le cadre de ce qui est permis par la loi, de toute responsabilité, de pertes ou dommages de tout genre causés par la saisie de données par le commanditaire ou pour tout dommage causé par des prix ou résultant de l'acceptation, possession ou l'utilisation correcte ou non du prix distribué, ou dans la préparation de ce dernier, ou dans sa participation et/ou lors des transports effectués lors des activités liées aux prix.

**Le Gagnant du Deuxième Prix** recevra un (1) fauteuil « Boston » de BoConcept en tissu ou cuir, à choisir par le gagnant : Valeur approximative 1.700 euros.

**Le gagnant des troisième-cinquième Prix** recevront un bon d'achat à utiliser dans un magasin local BoConcept d'une valeur de 70 euros. La valeur totale est de 210 euros.



**Tirage au sort et notification :** Tous les gagnants seront sélectionnés parmi la totalité des bulletins de participation valides reçus. Le tirage au sort sera effectué par l'Administrateur (issu d'un organisme indépendant) : les décisions prises par l'Administrateur sont sans appel pour toutes les questions relatives au présent jeu-concours. Le tirage au sort sera effectué aux alentours du 11 décembre 2015. Les probabilités de gagner dépendront du nombre de participations valables reçues par les parties engagées à partir du nombre total de participations reçues. Chaque gagnant sera contacté par email, ou par un autre service de distribution choisi par le sponsor de l'opération. Le gagnant sera annoncé le 18 décembre sur [www.boconcept.com](http://www.boconcept.com) et [www.visitdenmark.fr/boconcept](http://www.visitdenmark.fr/boconcept).

**Conditions de validité des lots :** Tous les gagnants sont responsables de la prise en charge des taxes nationales et locales en vigueur et/ou de tout autre frais/coûts dépendant du prix en lui-même ou de sa réception. Si un éventuel gagnant ne peut être contacté durant les trois jours de tentative de notification, le prix sera annulé et un autre gagnant sera sélectionné. Les accompagnants du voyage doivent également signer et retourner les documents de voyage correspondants. Si l'accompagnant du voyage est mineur, un parent ou tuteur légal doit signer et renvoyer ces documents, et accompagner le mineur durant le voyage. En cas de non-observation des Règles Officielles, si un gagnant ne peut être contacté par email à l'adresse préalablement indiquée sur les bulletins de participation dans les cinq jours suivant la première tentative de contact, ou bien si le prix ou la notification sont non réclamés ou déclarés non-livrables, un autre gagnant sera sélectionné. L'entrée et l'acceptation du prix par le gagnant constituent la permission (sauf en cas d'interdiction expresse) pour le commanditaire d'utiliser à propos du gagnant : nom, photographies et images, déclarations, informations biographiques, adresse (ville et pays), dans toutes les formes de médias, sans préavis ni compensation supplémentaire, dans la mesure nécessaire pour mener à bien le jeu-concours.

**Autres termes et conditions :** Les Parties engagées sont responsables de toutes les lois en vigueur en France. En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement Officiel et acceptent que : 1) Les Parties engagées ainsi que leurs délégués et ayants-droit ont le droit et l'autorisation d'utiliser les éléments suivants (sauf si interdit par la loi) : nom du gagnant, photographies, images, déclarations, informations biographiques, voix et adresse (ville et pays), dans toutes les formes de médias, sans préavis ni compensation supplémentaire, dans la mesure nécessaire pour mener à bien le jeu-concours. 2) Dans la mesure permise par la loi applicable, les Parties engagées ainsi que leurs délégués et ayants-droit et tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents n'assument aucune responsabilité. Le participant indemniser, défendra, et tiendra à l'écart toutes les Parties engagées de toutes les responsabilités, pertes, blessures, ou dommage causés aux participants eux-mêmes



ou à toute autre personne ou entité, y compris, dans la mesure permise par la loi applicable, des blessures, de la mort, ou des dommages causés aux biens meubles et immeubles de participants ou de toute autre personne ou entité due en totalité ou en partie, directement ou indirectement, par raison de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix (y compris toute activité et/ou déplacements liés à celui-ci) ou la participation à ce jeu-concours. Les participants reconnaissent en outre que lesdites parties ne sont en aucune manière responsables quant aux garanties, exprimées ou implicites, de fait ou de droit, relatives au prix, y compris à ses qualités ou aptitudes quant à un but particulier. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute participation et de modifier, résilier ou suspendre le présent jeu-concours si des virus, bogues, interventions humaines non autorisées, actions de participants ou autres causes échappant au contrôle raisonnable du commanditaire viennent perturber ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du jeu-concours. Si le jeu-concours est modifié, résilié, ou suspendu, le commanditaire sélectionnera les lauréats parmi les participations valides et non suspectes reçues.

**Utilisation des données :** Toutes les informations soumises par les concurrents seront traitées conformément à la politique de confidentialité du commanditaire, disponible sur <http://www.visitdenmark.com/denmark/disclaimer-and-privacy-statement>. En participant au jeu-concours et en fournissant leur adresse e-mail, les participants acceptent la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels par le sponsor et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité de ce dernier.

**Conflits :** Les participants au jeu-concours acceptent que 1) Tous les litiges, réclamations et actions découlant ou en rapport avec le jeu-concours ou tout prix décerné devront être réglés individuellement, sans aucune forme de recours collectif. 2) Toutes les déclarations, jugements et sanctions doivent être limités aux seuls coûts impliqués, y compris les coûts associés à la participation au jeu-concours (sauf les frais d'avocats). 3) En aucun cas le participant ne pourra obtenir de récompense systématique pour sa participation, et, dans la mesure permise par la loi applicable, les participants renoncent à tout droit de réclamer des dommages et intérêts, et de déclarer des dommages démultipliés ou augmentés, en dehors des coûts associés à la participation au jeu-concours. Toutes les questions concernant la constitution, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement Officiel, les droits et obligations des Sponsors et des Parties engagées dans le cadre du jeu-concours seront régies et interprétées conformément aux lois en France. Toute procédure judiciaire découlant du présent jeu-concours ou liée à ces Règles Officielles doit être formée devant les tribunaux de France, et les parties consentent à la juridiction à l'égard de tout litige ou procédure légale découlant de ce Règlement Officiel. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement officiel ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent Règlement Officiel demeurera en vigueur et sera interprété conformément à ses modalités, comme si la disposition invalide ou illégale n'en faisait pas partie. La



valeur des prix indiquée ci-dessus découle des calculs de bonne foi effectués par le sponsor. Les décisions du sponsor ainsi que la valeur du lot sont définitives et sans appel. Si la valeur réelle d'un prix s'avère être inférieure à la valeur indiquée, la différence ne sera pas remise en espèces.

**Liste de gagnants :** Pour demander la confirmation du nom et de l'adresse des gagnants, il conviendra d'envoyer une enveloppe faisant mention de l'adresse du dit gagnant (avant le 15 février 2016) à l'adresse suivante : VisitDenmark-BoConcept « Christmas Competition 2015 » Winners List, c/o VisitDenmark, Islands Brygge 43, 2300 Copenhagen S. DENMARK.

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les joueurs bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la société VisitDenmark. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : [france@visitdenmark.com](mailto:france@visitdenmark.com)  
Ces informations sont destinées à l'usage interne de la société VisitDenmark et ne seront pas cédées à des tiers.

La consultation du règlement peut se faire en ligne sur le site VisitDenmark, <http://www.visitdenmark.com/denmark/terms-and-conditions>

